



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E76958

VALABLE JUSQU'AU 02/10/2026

ÉDITÉ LE 11/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2006

Forme juridique : SARL

Capital : 12 200

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROMANS 490631751

Siret : 490 631 751 00024

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 31199

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-220132

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-220132

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : SAINTANGE

103 RUE GASPARD GUSTAVE CORIOLIS
ZI DE MARCEROLLES
26500 BOURG-LES-VALENCE

Téléphone : 04 75 42 64 25

Fax : 04 75 83 16 32

Portable : 0609184716

Site Internet : www.saintange26.fr/

E-mail : c.friot@saintange26.fr

Responsabilité légale :
SAINTANGE CHRISTOPHE GÉRANT

Effectif moyen : 20

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² sans surpresseur Mention RGE	03/06/2025
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	13/06/2023
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² Mention RGE	03/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.